

Un Tribunal citoyen pour juger Monsanto

Le Tribunal Monsanto donnera ses conclusions sur les actes de la multinationale le 18 avril prochain. Rencontre avec l'initiateur du projet, René Lehnherr

me mo Evaluer les dommages sanitaires et environnementaux causés par le mastodonte de l'agrochimie, telle est la mission du Tribunal Monsanto mis sur pied par un groupe international de citoyens. Ce dernier espère plus largement obtenir la reconnaissance des victimes des multinationales et l'évolution du droit international avec l'introduction de la notion d'écocide. Les conclusions de ce procès, certes sans statut légal mais s'appuyant sur le droit, seront communiquées le 18 avril à La Haye.

La multinationale américaine Monsanto est l'un des géants de l'agriculture chimique et industrielle. Si ses pratiques sont régulièrement dénoncées par des ONG, des scientifiques, des victimes, elle maintient pourtant son emprise sur l'alimentation mondiale, notamment via ses OGM et ses pesticides. Pour ne citer que quelques-uns de ses produits dévastateurs, mentionnons l'agent orange, herbicide notamment déversé à haute dose par l'armée américaine pendant la guerre du Vietnam, et qui continue de provoquer des malformations congénitales et des cancers. Ou encore les PCB, cancérogènes, prohibés il y a trente ans en Europe, mais qui affectent encore la fertilité humaine et animale. Notons encore l'utilisation universelle, malgré sa toxicité reconnue, du glyphosate (ou Roundup) indissociable des monocultures transgéniques – surtout de soja, maïs et colza destinées à l'alimentation animale ou aux agro-carburants, mais vendus partout en Europe et en Suisse.

Selon le comité d'organisation du Tribunal Monsanto, composé d'une trentaine de spécialistes, «le modèle agro-industriel de Monsanto est à l'origine d'au moins un tiers des émissions de gaz à effet de serre mondiales dues à l'activité humaine et largement responsable de l'épuisement des sols et des ressources d'eau, de l'extinction de la biodiversité et de la marginalisation de millions de petits paysans. Il menace aussi la souveraineté alimen-

taire des peuples par le jeu des brevets sur les semences et de la privatisation du vivant». Face à ces accusations, la multinationale a choisi «une stratégie d'occultation systématique: lobbying auprès des agences de réglementation et des autorités gouvernementales, mensonges et corruption, financement d'études scientifiques frauduleuses, pression sur les scientifiques indépendants, manipulation des organes de presse...»

«Verdict» attendu

Après deux jours d'audiences les 15 et 16 octobre 2016 à La Haye aux Pays-Bas et plus de 4 mois d'étude, les cinq juges internationaux communiqueront leurs conclusions le 18 avril prochain (en direct de La Haye et sur internet en français, anglais, allemand et espagnol). S'il n'a pas de statut officiel, le Tribunal Monsanto s'appuie sur plus d'une trentaine de témoignages et d'analyses – de paysans, chercheurs, avocats, médecins, ... –, et se base sur le droit existant, notamment sur les Principes directeurs relatifs aux entreprises et droits de l'Homme adoptés au sein de l'ONU en 2011.

Comme l'écrivait Catherine Morand, coordinatrice romande de Swissaid, dans *Le Courrier* du 18 octobre: «Le Tribunal aura été une occasion unique d'entendre ces apiculteurs mexicains raconter comment le glyphosate avait contaminé leur miel bio et ruiné leur production; ce contonculteur burkinabè, dont la production transgénique, imposée par Monsanto, s'est révélée de piètre qualité, et qui a perdu des sommes considérables; ces Argentins qui ont témoigné des malformations d'enfants, soumis à des épandages constants d'herbicides Monsanto sur le soja transgénique.» Ou encore le témoignage de ce paysan indien: «Gandhi filait le coton pour chasser pacifiquement le colonisateur britannique; mais le "coton Bt" de Monsanto nous a colonisés de manière encore plus brutale.» Ce dernier représente 95% du marché de coton indien... L'avis consultatif du Tribunal, présidé par Françoise Tulkens (ancienne juge à la Cour européenne des droits de l'homme), sera adressé à Monsanto et aux Nations Unies. Mais pourrait bien avoir des répercussions sur d'autres sociétés agrochimiques et ouvrir la voie à l'introduction du crime d'écocide (la destruction ou l'endom-



Le Tribunal Monsanto s'est tenu en octobre 2016 à La Haye, aux Pays-Bas. Parallèlement aux audiences menées par 5 juges connus internationalement, une Assemblée des peuples s'est tenue pour débattre des alternatives aux OGM et aux pesticides.

agement important d'un écosystème) dans le droit et les statuts de la Cour pénale internationale (CPI). Lors de son passage à Lausanne pour le Forum sur les matières premières

organisé à Lausanne samedi dernier, l'informaticien bâlois René Lehnherr, initiateur du Tribunal Monsanto, mais aussi cofondateur de la coopérative européenne Longo Maï et membre

du Forum civique européen, revient ci-dessous sur son idée utopique devenue réalité.

Aline Andrey ■

questions réponses

Quelle est l'origine du Tribunal Monsanto?

Il y a quelques années, trois paysans colombiens invités par Longo Maï et le Forum civique européen,



Thierry Porchet

Le Suisse René Lehnherr vit à Amsterdam. Le week-end dernier, il était de passage à Lausanne, dans le cadre du Forum sur les matières premières, pour parler du Tribunal Monsanto.

ont fait une tournée d'informations sur les conséquences du contrat de libre-échange entre les Etats-Unis et la Colombie. Ils nous ont raconté comment Monsanto avait fait pression pour changer la loi agricole en sa faveur, obligeant les paysans à acheter ses semences. Ceux qui ont déobé ont vu leurs semences traditionnelles être détruites par la police. Des milliers de tonnes. Heureusement, la loi a changé depuis. Une sorte de compromis a été trouvé: les paysans peuvent réutiliser leurs propres semences mais n'ont pas le droit ni de les vendre ni de les échanger (ce qui oblige tout de même les jeunes paysans qui souhaitent ouvrir une ferme d'acheter les semences de Monsanto...). Au même moment, le Parlement européen discutait des brevets sur les semences, refusés heureusement, malgré la force du lobby de l'industrie agro-chimique. Je me suis alors beaucoup informé sur Monsanto. Au point de vouloir porter plainte contre la société auprès de la Cour pénale internationale (CPI). Le problème, c'est que les Américains se sont retirés de la CPI. Il est même possible pour le gouvernement des Etats-Unis d'autoriser une action militaire en cas d'arrestation d'un Américain. C'est écrit noir sur blanc! Ce n'était donc pas une option. J'ai alors pensé à créer un tribunal citoyen, le Tribunal Monsanto, afin de délibérer sur les crimes contre l'humanité et contre l'environnement de la multinationale.

Vous avez réussi à convaincre une trentaine de personnalités pour mettre sur pied ce tribunal international...

Dans les premiers intéressés, il y a eu notamment Hans Rudolf Herren (premier Suisse à recevoir le prix mondial de l'alimentation, fondateur de Biovision), Corinne Lepage (députée européenne, présidente du Comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique). Puis Olivier de Schutter (ancien rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation du Conseil des droits de l'homme à l'ONU) a eu un rôle clé dans le conseil juridique, en associant également ses étudiants à la recherche. L'appui de Marie-Monique Robin – réalisatrice du documentaire «Le Monde selon Monsanto» – a été essentiel. Elle a activé tout son réseau. L'activiste Vandana Shiva nous a rejoint... L'idée a pris forme de constituer un tribunal qui se base sur le droit existant, non pas comme le Tribunal Russel qui s'appuie sur la morale (tribunal d'opinion pour dénoncer la politique des Etats-Unis dans le contexte de la guerre du Vietnam en 1966, ndr).

Durant ces deux jours d'audiences, une trentaine de personnes du monde entier ont témoigné. Parallèlement, une Assemblée des peuples s'est tenue...

Oui, cette Assemblée avait pour objectif de montrer les alternatives à l'agro-industrie, car Monsanto et

les autres multinationales ne cessent de dire que seules leurs techniques peuvent nourrir l'humanité. Or, c'est faux. Au contraire, si on pouvait chiffrer tous ses dégâts environnementaux et humains, et lui imposer de les payer, la société ferait faillite. Elle doit des centaines de milliards de dollars. Même chose pour Bayer, ou d'autres multinationales. Ce serait bien que des organisations de l'ONU mènent une telle étude...

En parlant du leader de la pharma Bayer, où en est son rachat de Monsanto pour 66 milliards de dollars?

Les autorités de régulation de la concurrence d'une trentaine de pays doivent maintenant accepter ou non cette fusion. Le comité du Tribunal Monsanto a d'ailleurs écrit une lettre le 15 mars dernier pour informer ces organes des risques d'un tel mariage et les rendre attentifs sur l'importance que Bayer prenne la responsabilité des conséquences liées aux activités de Monsanto. Le cas de Bhopal en Inde montre que des rachats peuvent permettre à des compagnies d'échapper à leurs responsabilités. L'année dernière, nous avons posé la même question à Werner Baumann, CEO de Bayer, car dans la presse allemande il s'était dit ouvert aux dialogues avec les ONG. Or, nous n'avons reçu que des réponses standard et aucun rendez-vous. D'ailleurs, Monsanto et Bayer auraient collaboré dans le développement de l'agent orange. Cette fusion fait penser

que Monsanto veut nous refiler ses produits pour nous rendre malade et Bayer ses médicaments...

Qu'attendez-vous de l'avis de droit du Tribunal Monsanto le 18 avril prochain et comment appréhendez-vous la suite de la lutte?

Nous attendions cet avis en décembre déjà, mais le dossier était si épais qu'il a fallu beaucoup plus de temps. Je ne sais pas ce que vont dire les juges. Mais nous espérons que cet avis nous permette de continuer notre travail de pression et de sensibilisation de l'opinion pour que la notion d'écocide soit reconnue et introduite dans les législations nationales et internationales. Le CPI a déjà fait un pas dans ce sens. L'automne passé, elle a relevé qu'il fallait tenir compte des crimes contre la nature. Notre priorité est aussi d'aider les victimes, politiquement et financièrement, pour porter plainte. Et puis Marie-Monique Robin est en train de terminer un documentaire sur le Roundup et le glyphosate. Ainsi qu'un making-of pédagogique sur la manière dont des citoyens peuvent s'organiser contre une multinationale, à l'image du Tribunal Monsanto. J'espère que d'autres initiatives naissent partout dans le monde...

Propos recueillis par Aline Andrey ■